

**Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse d'enquête publique**  
**Projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Lanmodez**

Observation 1

**Observation (E1). (M. GUEGAN LANMODEZ 5 rue des écoles.)**

- Bonjour, je suis MR GUEGAN Jacques et j'ai une maison 5 rue des écoles a LANMODEZ (à 30 m de la station d'épuration existante) J'espère que dans les travaux prévus pour le déplacement de la station l'assainissement rue des écoles soit prévu (je n'ai pas la place pour installer ni une micro station ni une filière .J'espère que vous en tiendrez compte .Cordialement MR GUEGAN Jacques

Réponse de Lannion Trégor Communauté :

Le projet propose bien l'intégration de cette habitation au zonage d'assainissement collectif.

Observation 2

**Observation (R1).(J le DU/Annie QUELLEC 2 Kermassec`h 22610 PLEUBIAN)**

- Une grande inquiétude pour cause de nuisances potentielles (sonores, odeurs,...) compte tenu de la proximité de la station d'assainissement avec notre lieu d'habitation

Réponse de LTC :

Les travaux pourront entrainer des nuisances olfactives liées aux gaz d'échappement des engins de chantier.

S'il s'avère que des nuisances olfactives gênantes pour le voisinage existent, le chef de chantier veillera à les limiter au mieux, voire à les supprimer.

Les nuisances olfactives pourront provenir du prétraitement et éventuellement du stockage des boues qui peuvent dégager des odeurs en cas de dysfonctionnement. En cas de nuisances, une désodorisation pourra être mise en place.

Observation 3

**Observation (R2).Lydia D.....**

- La station actuelle étant très polluante car elle ne fonctionne pas, nous espérons la mise en service de la nouvelle le plus rapidement possible.

Réponse de LTC :

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Notification marché de travaux : avril 2023
- Début travaux sur site : octobre 2023
- Mise en service nouvelle STEP : juillet 2024

### Observations du commissaire enquêteur

- Avez-vous une idée du phasage de la pose des tuyaux et collecteurs ?

- Comment seront contactés les habitants de la commune qui souhaitent se raccorder au réseau collectif et quelles modalités sont prévues ? Doivent-ils s'adresser à la commune ou à Lannion Trégor Communauté ?

### Réponse de LTC :

Une fois les projets de raccordement approuvés en conseil communautaire, le bureau d'études réseaux de Lannion-Trégor Communauté réalisera une étude de raccordement plus poussée. Les propriétaires concernés seront alors informés, via des courriers et réunions, des travaux envisagés, de leur délai et de la participation financière qui en découle.

Lorsque le réseau est en service, un courrier d'information est adressé à tous les propriétaires, les invitant à raccorder leurs habitations sous deux ans maximum.